



Revente de foncier après l'achat d'une résidence principale

Par **dacunha31**, le **06/01/2013** à **17:21**

Bonjour,

J'aurais besoin d'une information.

Nous souhaitons acquérir notre résidence principale et revendre dans la foulée un ou plusieurs terrains constructibles (division de la parcelle d'origine).

Pourriez-vous me préciser si nous serons taxés sur ces reventes (plus-values, autres impôts...)

En tant que particulier, est-on limité dans le nombre de terrain à revendre par an?

Peut-on vendre des terrains viabilisés ou du fait que nous soyons des particuliers, faut-il les revendre non-viabilisés?

La Mairie peut-elle s'opposer la division d'une même parcelle en plusieurs parcelles et de ce fait bloquer les futur permis de construire des acquéreurs?

Je vous remercie pour vos réponses.

Bonne année à tous.